

Communiqué de presse 19 décembre 2022

Le 14 décembre 2022, le FIPHFP et CHEOPS ont signé une convention pour une durée de trois ans. L'objectif est d'optimiser l'accompagnement par les Cap emploi des employeurs publics pour l'insertion professionnelle et le maintien dans et en emploi des travailleurs handicapés



Jean-Pierre Benazet – Président de Cheops et Marc Desjardins – Directeur Général du FIPHFP

Le partenariat entre le FIPHFP et CHEOPS, développé depuis plusieurs années, vise avant tout à améliorer l'insertion et le maintien dans et en emploi des personnes en situation de handicap et à améliorer l'accompagnement des employeurs publics sur les questions liées à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les objectifs de la convention de partenariat

Les principaux objectifs visés sont :

- Mieux connaître les besoins des personnes en situation de handicap et ceux des employeurs afin de mieux les accompagner
- Mieux connaître les enjeux réciproques des deux partenaires et leurs offres d'intervention afin de proposer des actions communes au bénéfice des personnes en situation de handicap et des employeurs

- Mieux articuler les dispositifs et les partenaires intervenant sur le champ de l'emploi, du maintien dans et en emploi, de l'évolution professionnelle hors de la Fonction publique et de la formation
- Développer le partenariat entre CHEOPS et le FIPHFP à l'échelle régionale et contribuer ainsi au développement des CHEOPS régionaux, en articulation entre l'Etat, Pôle emploi et l'Agefiph
- Professionnaliser les conseillers Cap emploi sur le droit de la Fonction publique

La mise en œuvre de la Convention s'articulera autour de 4 axes

- Axe 1 - améliorer l'accompagnement des employeurs publics et des personnes en situation de handicap
- Axe 2 - Améliorer la connaissance réciproque des réseaux et leurs enjeux
- Axe 3 - Articulation des Cap emploi avec les Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG)
- Axe 4 - Le partenariat à l'échelle régionale

Un partenariat historique entre Cheops et le FIPHFP

UNE PRÉCEDENTE CONVENTION EN 2018

Cheops et le Fiphfp avait déjà signé une convention de partenariat en 2018. Cette signature vient donc consolider des relations déjà bien établies entre les 2 réseaux.

CHEOPS SIEGE AU COMITÉ NATIONAL DU FIPHFP DEPUIS 2020

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a prévu une représentation du service public de l'emploi au sein du comité national, organe de gouvernance du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). C'est dans ce contexte, que Cheops, représentant des Cap emploi a intégré le comité national du Fiphfp. [Revoir l'article spécial](#)

DES ILLUSTRATIONS SUR LE TERRAIN

Exemple de déclinaison de partenariat sur le terrain

- [Cap emploi Pas de Calais](#)

Exemple d'accompagnement

- [Cap emploi 12](#)

Exemples récents de déclinaisons du FIPHFP

- [Webinaire national Handicap & Emploi du FIPHFP – l’offre de service de Cap emploi](#)
- [Webinaire national dédié au rapprochement Pôle emploi – Cap emploi : le lieu unique d’accompagnement](#)
- [Webinaire Offre de services Cap emploi : l’axe 2, l’accompagnement dans l’emploi en AURA](#)
- [Une rencontre dédiée aux conseillers cap emploi des régions Bretagne et Pays de la Loire](#)
- [Webinaire national Handicap & Emploi – l’offre de services des cap emploi au programme de la 8ème session](#)
- [Webinaire Les modalités d’intervention des Cap emploi au programme en Occitanie](#)

En savoir plus sur le FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d’emploi dans les trois Fonctions publiques est passé de 3,74 % en 2006 à 5,44 % en 2021.

Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l’État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

[Lien vidéo](#)

Toutes les informations sur : <https://www.fiphfp.fr/>

Twitter : @fiphfp

Contact presse : Pierre-Yves GALLETY - pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com

Tél. : 06 42 98 71 47

En savoir plus sur Cheops

Cheops (Conseil national Handicap Emploi des Organismes de Placements Spécialisés) représente les OPS, Cap emploi, auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des politiques d’insertion et de maintien des personnes en situation de handicap. Le réseau Cap emploi regroupe 98 structures en France. Les Cap emploi ont deux grandes missions : l’accompagnement dans l’emploi et l’accompagnement vers

l'emploi. Ces missions s'adressent aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi quel que soit leur statut et aux employeurs privés et publics quel que soit leur effectif.

Toutes les informations sur : <http://www.cheops-ops.org/>

Twitter : @Cheopsconseil

Contact Presse : Martine SAVARY - martine@geckotom.com - Tél : 06 64 25 66 59 / Carole POIROT - carole.poirot@cheops-ops.org - Tel : 07 88 32 86 24